"Des panneaux photovoltaïques sont rentabilisés entre 3 et 6 ans" selon Bejamin Wilkin, directeur de l'ASBL Energie Commune

Toujours plus de panneaux sur les toits. La croissance des installations photovoltaïques se poursuit pour atteindre une puissance installée cumulée de plus de 7 GWc fin 2021. Cela représente la puissance de sept réacteurs nucléaires. Pourtant, le photovoltaïque suscite encore de nombreuses questions et certaines inquiétudes. QR l'actu fait le point sur le sujet avec Benjamin Wilkin, directeur de l'ASBL Energie Commune.

Vraiment rentable ?

La hausse des prix en termes de matériel est importante mais elle est moins importante que la hausse des prix de l'électricité et à entendre Benjamin Wilkin : "Le retour sur investissements avec des panneaux photovoltaïques se situe entre 3 et 6 ans".

Taxes à venir ?

Actuellement, les détenteurs de panneaux payent une taxe "prosumer" qui sert à contribuer à l'utilisation du réseau comme pendant la nuit par exemple, explique Le directeur de l'ASBL Energie Commune. "Nous connaissons actuellement la taxe prosumer qui est une taxe forfaitaire ou éventuellement volumétrique si on a un

compteur communiquant et outre cette taxe, je n'ai pas connaissance d'un projet d'une quelconque taxe au contraire puisque les panneaux peuvent permettre de lutter contre la crise énergétique".

Batterie de stockage ?

La batterie est d'ores et déjà rentable à croire Benjamin Wilkin : " Vu les prix actuels de l'électricité, le dispositif peut tout à fait être rentable. A priori, elle ne devrait pas être taxée puisque c'est un quelque chose qui est placé chez vous. Cela fait partie du dispositif privé du réseau et pas de l'infrastructure publique. Par contre, cet outil qui fait entre 50 et 100 kilos qui passe sous le coup de la réglementation des déchets électriques et électroniques. A ce titre et en fin de vie, il faut envisager le recyclage et cela a un coût".

Quid des surplus ?

L'électricité produite via les panneaux et qui ne serait pas consommée par le propriétaire, est-elle perdue ? Benjamin Wilkin explique que ce surplus peut déjà être revendu à un fournisseur à Bruxelles et ce sera aussi le cas en Wallonie dès 2024. "L'électricité revendue au fournisseur sera revendue plus cher que le coût de production".

Quid des réseaux ?

Actuellement, le réseau peut s'avérer inefficace ou insuffisamment efficace. En effet, quand tout le monde produit de l'énergie par beau temps, le réseau peut saturer et l'énergie est perdue. Pour Benjamin Wilkin, il est essentiel d'adapter sa consommation au moment de la production d'énergie par les panneaux. Par ailleurs, il faudra augmenter à l'avenir la capacité du réseau et les gestionnaires de réseau ont un plan d'investissement en la matière à l'horizon 2030.